



**ONU HABITAT**

Division de la Coopération Technique et Régionale



# PROFIL URBAIN DE OUAGADOUGOU



Publié par le Programme des Nations unies pour les Établissements Humains.  
Copyright © 2007

Les publications du Programme des Nations unies pour les Établissement Humains sont disponibles au Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) et au bureau d'information de l'ONU-HABITAT ou directement de:

P.O.Box 30030, GPO 00100 Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: [unhabitat@unhabitat.org](mailto:unhabitat@unhabitat.org)

<http://www.unhabitat.org>

HS/1166/09F

ISBN: 978-92-1-132132-6

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ:** Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations Unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU HABITAT et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement. Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations Unies pour les Établissements

Humains (ONU-HABITAT), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-HABITAT souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations Unies pour les Établissement Humains.

Le projet et le présent rapport furent supervisés par M. Mohamed El Sioufi, Alain Grimard, Joseph Guiebo, et Gwedoline Mennetrier, Kerstin Sommer et Nicolas Maréchal.

Mise en page: Andrew Ondoo

Printing: UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains  
Division de la Coopération Technique et Régionale

# PROFIL URBAIN DE OUAGADOUGOU

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
CONTEXTE	8
GOUVERNANCE	15
BIDONVILLES	19
ÉQUITÉ DES SEXES ET VIH/SIDA.	24
ENVIRONNEMENT	26
PROJETS PROPOSÉS	
GOUVERNANCE	30
BIDONVILLES	32
ÉQUITÉ DES SEXES ET VIH/SIDA.	34
ENVIRONNEMENT	36

## AVANT-PROPOS



La croissance annuelle de la population urbaine en Afrique Subsaharienne approche les 5%, soit deux fois supérieure à celle des pays d'Amérique Latine et d'Asie.

C'est par ailleurs sur ce continent que l'on enregistre la plus forte proportion de citadins résidant dans un bidonville. Aujourd'hui, ils seraient 187 millions de personnes Caraïbes et dans les pays du Pacifique, un développement urbain durable. Considérant l'urgence et la multitude des besoins,

ONU-HABITAT juge plus que nécessaire la création d'un outil permettant de dresser rapidement le bilan de la situation afin d'établir des priorités sur les actions à entreprendre, sur le court, moyen et long terme. En 2002, toujours dans le cadre de la coopération avec la Commission européenne et afin de fixer les lignes directrices dans la réalisation d'un développement urbain qui soit durable, l'ONU-HABITAT est parvenu et ce, pour la première fois, à réaliser une étude sur le secteur urbain en Somalie. Cette étude consistait à identifier les besoins afin, dans un second temps, de mettre en oeuvre trois ambitieux programmes soutenus et financés par un certain nombre de bailleurs de fonds.

En 2004, le Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) de ONU-HABITAT prit l'initiative de développer cette approche afin de l'appliquer à vingt nouveaux pays. Ceci fut alors réalisé en collaboration avec d'autres départements au sein même de l'agence, la Branche en charge du développement urbain, la Section environnement urbain, l'Observatoire urbain global, le Programme pour les établissements humains, le Bureau de gouvernance urbaine, le Bureau politique en genre, le Bureau d'environnement et la Division Formation Renforcement des capacités. Cette nouvelle approche, réalisée en coopération avec divers bureaux de ONU-Habitat, est connue sous l'acronyme

RUSPS (Rapid Urban Sector Profiling for Sustainability) qui pourrait être traduit par: Analyse du milieu urbain dans la perspective d'un développement durable.

Il est maintenant important de préciser, que jamais le RUSPS n'aurait vu le jour sans le concours de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas. La principale vocation du RUSPS consiste à mieux formuler puis à orienter les politiques consistant à réduire la pauvreté urbaine, à l'échelle locale bien sûr, mais aussi régionale et nationale. Ceci implique qu'il faille évaluer les besoins mais aussi prendre connaissance des opportunités

et des défis à relever à l'avenir. Pour ce faire, il est essentiel d'élargir le dialogue avec le plus grand nombre d'acteurs possible et ce, en engageant la responsabilité de toutes les parties prenantes. Notre action consiste donc à identifier les meilleures méthodes à appliquer mais surtout, de les mettre à exécution, en gardant à l'esprit notre but: atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

RUSPS au Burkina Faso aborde principalement cinq thèmes: la gouvernance, les conditions de vie dans les bidonvilles, l'équité entre les sexes, les services urbains de base et l'environnement. Concrètement, son rôle consiste à travailler à l'élaboration de quatre profils au total, l'un à l'échelle nationale, les trois autres sur des villes préalablement choisies par le pays concerné. Généralement, le choix se porte d'une part sur la capitale ou à défaut, sur la plus importante ville du pays, d'autre part, sur une ville moyenne et une autre enfin, de taille modeste. Sur la base d'entretiens avec les parties prenantes, les profils relatent la situation dans chacune des villes, les informations alors obtenues permettent de produire dans un deuxième temps le profil national, offrant ainsi une vue d'ensemble sur la réalité urbaine du pays.

Les consultations réalisées avec les différents acteurs permettent d'établir les priorités. Les informations collectées au niveau des villes ont rendu possible la juste évaluation de la situation à l'échelle du pays, quand bien même des consultations dans les domaines des institutions, de la législation en cours et des finances, au niveau national, constituèrent un complément d'information. C'est ainsi que ces profils devraient permettre d'encourager la création de stratégies à l'échelle des villes mais aussi des pays, mais également la mise en place d'une politique de développement efficace. De plus, la réalisation de ces profils urbains aura rendu plus simple l'analyse et donc la compréhension de la situation dans la sous-région, préalable indispensable pour établir des stratégies et des politiques communes à travers l'identification des besoins réels et des priorités dans ladite région.

Enfin, cette démarche permet d'éclairer les agences internationales sur le rôle potentiel qu'elles pourront jouer dans le développement de la zone, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités.

Au Burkina Faso, la réalisation des profils fut prise en charge par les autorités locales et nationales. La réalisation des profils urbains et du profil national fut, elle, réalisée localement par les villes de Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Banfora. Le profil national est la synthèse des conclusions d'un bureau d'études, d'entretiens avec les acteurs clés et d'informations communiquées par les autorités. Les différents participants aux consultations se sont entendus sur la nécessité de délimiter leurs domaines de recherche sur les aspects marquants des problèmes rencontrés dans les villes, à savoir la pauvreté urbaine, les problèmes d'organisation notamment en

ce qui concerne la gouvernance, l'accès aux services de base, les différentes formes de discrimination, la pollution etc. Un consensus fut ensuite obtenu sur les interventions prioritaires, sur ce qui devait être entrepris que ce soit sous la forme de programme d'action ou des projets à mettre en oeuvre.

Je souhaiterais saluer le travail de monsieur Mohamed El Sioufi qui dans un premier temps, conçut le concept du RUSPS, puis qui prit en charge toute la coordination du projet jusqu'à sa réalisation finale. Je souhaiterais également citer tous les membres du personnel qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Je nommerai entre autres Alioune Badiane, Farrouk Tebbal, Clarissa Augustinus, Mohamed Halfani, Lucia Kiwala, Eduardo Moreno, Ole Lyse, Raf Tuts, Joseph Guiebo, Gwendoline Minnetrier, Kerstin Sommer et Nicolas Maréchal.

J'aimerais enfin remercier Gilbert Kibtonré, Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Simon Compaoré, Boyo Celestin Koussoubé et Coulaï Yacouba Sagnon, respectivement maires des Communes de Ouagadougou, Bobo Diou-lasso et Banfora ainsi que tous ceux qui ont participé et soutenu cette initiative et les féliciter pour avoir contribué à son succès. J'attends désormais avec impatience de constater sur le terrain les progrès qui auront été réalisés au Burkina Faso.



**Anna Kajumulo Tibaijuka**

Sous-Secrétaire Général des Nations Unies  
et Directrice Exécutive de ONU-HABITAT

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

CARTE N°1: OUAGADOUGOU ET SES ENVIRONS : CARTE D'OCCUPATION DES TERRES



## INTRODUCTION

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La commune de Ouagadougou se situe au centre du Burkina Faso dont elle est la capitale. La ville est au terminus de la voie ferrée venant d'Abidjan (Côte-d'Ivoire). Elle occupe une superficie de 52 000 hectares dont 21 750 urbanisés. L'altitude moyenne est de 300 m. Le climat est de type soudano-sahélien avec une seule saison des pluies couvrant la période de mai à septembre. La pluviométrie varie entre 850 millimètres et 900 millimètres en année normale.

CARTE N°2 : SITUATION DE OUAGADOUGOU DANS LE PAYS



On distingue principalement 4 types de sols : les sols ferrugineux lessivés, les sols minéraux bruts, les sols hydromorphes et les solnetz. La particularité géologique de la ville de Ouagadougou pourrait se résumer aux contraintes liées à la rareté des ressources en eau, à la faible capacité d'infiltration des sols ainsi qu'aux difficultés de drainage des eaux pluviales dues à l'absence de relief.

## GOVERNANCE URBAINE

Ouagadougou est une commune à statut particulier comportant cinq arrondissements (Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, Nongr Masom et Sign-Noghin). La ville compte 30 secteurs au total et englobe 17 villages. Le conseil municipal, organe délibérant de la commune, est composé de 90 membres et est présidé depuis 1995 par un maire élu pour un mandat de cinq ans. Le maire, qui est le chef de l'administration communale, dispose d'un cabinet et est secondé par 2 adjoints et deux présidents de commissions (commission des affaires économiques et financières et commission des affaires générales). Il est appuyé dans ses missions de gestion de la municipalité par les services municipaux.

## BIDONVILLES

Les autorités locales ont réalisé des logements (cité communale) dans l'arrondissement de Sig-noghin. Aussi, on remarque que récemment le secteur privé s'est investi dans la réalisation de logements qu'elle met à la disposition des populations à travers la location-vente. Mais les conditions d'accessibilité écartent d'office les pauvres de ces logements.

Généralement les personnes les plus démunies s'installent dans les quartiers appelés communément « zones non loties ». Ce sont des quartiers d'habitat spontané où il n'existe pas de titre officiel de jouissance.

La caractéristique principale de l'habitat spontané est sa faible densité d'occupation. En 1994, 80% des développements résidentiels comptaient une densité de population comprise entre 42 et 91 habitants à l'hectare contre 300 et 400 habitants/hectare dans certaines villes africaines.

Cette situation entraîne une extension spatiale de la ville, rendant difficile la rentabilisation des réseaux de desserte (eau, électricité et voirie).

## SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA

Selon le rapport de l'INSD sur les indicateurs Genre et pauvreté, effectué en 2004, 50,97% des personnes dans l'extrême pauvreté sont des femmes. L'extrême pauvreté touche 23,09 % des femmes contre 22,12% des hommes.

En ce qui concerne l'éducation, parmi les pauvres il y a un rapport de 2 femmes alphabétisées pour 5 hommes et une fille scolarisée pour 2 garçons. Chez les plus démunis, on relève un taux de scolarisation de 17,9% pour les filles contre un taux de 33,2% pour les garçons. Enfin, le taux d'offre de travail est de 49,8% chez les femmes contre 62,8% chez les hommes.

## ENVIRONNEMENT URBAIN

Les questions d'environnement et surtout d'assainissement de la ville de Ouagadougou figurent en tête de la liste des problèmes majeurs après l'épineux et vital problème de l'approvisionnement de la ville en eau potable. Bien qu'au centre des nouvelles orientations en matière d'environnement urbain, Ouagadougou présente le spectre d'une ville menacée au plan environnemental, et sa population, en forte croissance, connaît une recrudescence des maladies infectieuses dues à la faiblesse des équipements d'assainissement et à la qualité peu satisfaisante des services rendus à ses citoyens. Les besoins d'assainissement sont non seulement pressants qu'ils menacent la santé des citoyens dans les années et les décennies à venir. La commune de Ouagadougou s'organise néanmoins petit à petit, et une approche participative a été initiée afin d'identifier les problèmes prioritaires de la ville en matière d'assainissement

# CONTEXTE

## ADMINISTRATION

L'arrêté communal N°2004-023/CO/SG du 31 mai 2004 portant sur l'organisation de la mairie traite de la répartition des différents services de la commune. Au terme de cet arrêté, la mairie comprend le cabinet du maire, le secrétariat général et les services qui y sont rattachés.

Le cabinet du maire est placé sous l'autorité d'un directeur de cabinet et est chargé de la réception et de l'expédition du courrier confidentiel, des relations publiques, des distinctions honorifiques et des affaires politiques et réservées.

Le secrétariat général est chargé de la coordination administrative et technique des services municipaux incluant la gestion du personnel et du matériel. Il se doit également d'assurer les relations techniques de la mairie avec les services déconcentrés de l'état, et de veiller au bon fonctionnement des services municipaux, ainsi qu'à l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Enfin, il est responsable de la mise en valeur des mesures édictées par les autorités communales et se charge d'assurer la communication et la concertation avec les instances représentatives du personnel.

Les services rattachés sont ceux qui fonctionnent avec une structure de gestion telle que prévue par le décret n°94-313/PRES/MAT du 2 août 1994 portant sur le statut général des unités socio-économiques des collectivités territoriales.

Comme pour toutes les autres communes du Burkina Faso, la mission de la commune de Ouagadougou est formulée dans la constitution et dans les TOD. La mission telle que définie permet d'instaurer la démocratie et d'atteindre les objectifs de développement de la commune.

## AMÉNAGEMENT URBAIN

En 1986, On estimait à 8 000 par an, le nombre de logements nécessaires pour répondre à la demande locale. 3 515 logements furent construits par l'état et ses démembrés alors qu'entre 1984 et 1989, les habitants eux-mêmes construisaient 2 400 logements en moyenne par an.

On distingue principalement 3 zones d'habitat à Ouagadougou :

- Une zone d'habitat moderne constituée pour la plupart de villas, situées dans des zones résidentielles, (en opposition avec les zones d'habitat traditionnel, situées dans les différentes cités.
- Une zone d'habitat populaire ou traditionnel lotie dans les anciens quartiers, dit « d'habitat traditionnel », et dans les quartiers nouvellement structurés.
- L'habitat spontané.

## CONTEXTE MACRO ÉCONOMIQUE

La ville de Ouagadougou est le principal centre économique du pays. Selon une étude réalisée par l'UEMOA en 2000, la seule ville de Ouagadougou concentre 70% de l'activité industrielle du pays.

Les principales activités économiques sont l'industrie (bâtiments et travaux publics ; manufacture d'ouvrages métalliques ; transformation et conditionnement de produits alimentaires...), l'agriculture et l'élevage, le commerce (des grossistes aux petits commerces traditionnels) les banques, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme.

Selon les services de la commune, sur une population potentiellement active de 644 700 personnes recensées en 2001 (individus âgés de 10 ans et plus), la commune de Ouagadougou comptait 368 000 actifs, soit un taux d'activité global de 57,1%. Ce taux atteint 67,1% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus. Il reste très élevé (85,1%), si l'on considère uniquement la population des chefs de ménages.



## RÉPARTITIONS DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES

### LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ

#### Le secteur tertiaire

Ouagadougou est dominée par le tertiaire. Il occupait 41,5% des emplois en 1975 et 64% en 1990. Deux domaines peuvent être distingués dans ce secteur tertiaire :

- Les services marchands que sont le commerce et les banques, la restauration et l'hôtellerie et enfin, le transport.
- Les services non-marchands qui concernent essentiellement l'administration et l'armée.

Le commerce est l'activité dominante du secteur tertiaire, tout de suite suivi par la restauration et l'hôtellerie. Le commerce et les services représentent 72,5% des entreprises du pays dont 45,8% pour le commerce et 26,7% pour les services. Les activités du tourisme et de l'hôtellerie offrent à la ville des atouts économiques non négligeables (infrastructures hôtelières de bon standing, siège de plusieurs institutions et organismes sous-régionaux, Ouaga est ville d'accueil pour plusieurs conférences et congrès internationaux). Quant au secteur bancaire, la forte restructuration des années 1990 lui a impulsé un essor remarquable notamment, avec l'arrivée sur le marché de nouvelles banques de renommée internationale. On compte actuellement une dizaine de banques à Ouagadougou : La banque internationale du Burkina (BIB), la banque internationale pour le commerce et l'industrie du Burkina (BICIA-B), la banque commerciale du Burkina (BCB), ECOBANK, la banque ouest-africaine, la société générale de Banques du Burkina (SGBB) la banque agricole et commerciale du Burkina (BACB), la bank of africa et la banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC). Ces banques sont surtout spécialisées dans le financement du commerce et de l'industrie, le crédit immobilier restant inabordable au plus grand nombre.



### **Le secteur secondaire :**

Le secteur secondaire est principalement représenté par l'industrie et l'artisanat.

En 1988, les industries représentaient 27,5% des entreprises, soit au total 142 unités. Le secteur du bâtiment et des travaux publics rassemble à lui seul 43% de ces entreprises. La fabrication de métaux constitue 14,79% du parc industriel et la fabrication des produits alimentaires 14,08%. En 2003, pour la seule commune de Ouagadougou, on dénombrait 63 industries extractives et 320 industries manufacturières. L'activité industrielle regroupe l'agroalimentaire, le textile, l'industrie chimique, le bâtiment et les travaux publics, le travail des métaux, l'industrie du cuir, etc. Le secteur industriel, et en particulier la petite et moyenne industrie est en soi très porteur (dégage d'importants profits ?). Cependant, le choix des technologies, les difficultés de gestion, de vente et de marketing ajoutées aux coûts de production (Prix de l'eau, de l'électricité et des équipements) constituent l'essentiel des contraintes auxquelles l'industrie est confrontée.

Pour ce qui est de l'artisanat, il aura contribué entre 1985 et 1990 à 20,4% du PIB du pays, et à 20% en 1990. On estime qu'entre 1991 et 1994, la chute du pouvoir d'achat en moyenne de 3% par an, explique entre autres que la population ait eu recours aux petits métiers.

### **Le secteur primaire :**

On retrouve à Ouagadougou des espaces de cultures céréalières (sur les réserves administratives, les parcelles non construites, les bas-fonds et les espaces vides) et des jardins permanents où se pratiquent le maraîchage et l'agriculture.

Selon l'enquête sur les élevages urbains réalisée en 1996 par les services de l'élevage dans la commune de Ouaga, il se pratique un élevage intensif sous forme de fermes et d'ateliers d'embouche (bovins, ovins, caprins, porcins) ainsi que l'élevage de volailles.

### **LE SECTEUR PRIVÉ ET INFORMEL**

Les activités économiques dans la commune de Ouagadougou, caractérisées par trois grands systèmes de production, sont essentiellement marquées par une prédominance du secteur informel. Selon les services de la mairie, le secteur informel se positionne en tête sur le marché du travail en regroupant à lui seul, 74,3% des actifs.

La ville de Ouagadougou est dominée par le petit commerce traditionnel qui relève de l'informel. Selon une étude du Groupe Huit sur le programme prioritaire des équipements marchands, au moins un ménage sur trois vivrait du commerce à Ouaga.

Environ 34 000 emplacements de vente avaient été dénombrés en 2000 dont 10% en dehors des marchés.

### **DÉVELOPPEMENT URBAIN/ PAUVRETÉ URBAIN**

Le seuil de pauvreté en milieu urbain, estimé sur la base des besoins caloriques journaliers et de la structure des dépenses des ménages urbains, s'élevait à 106.249 FCFA pour Ouagadougou en 1998.

En 2003, le seuil de pauvreté national était quant à lui, de 82 672 FCFA selon l'étude sur la pauvreté au Burkina Faso réalisée par l'INSD. Selon la même étude, il ressort que bien que la pauvreté soit davantage un phénomène rural au Burkina Faso, on observe également une tendance à la paupérisation des populations urbaines. En effet, l'incidence de la pauvreté qui était de 10,4% en 1994 a presque doublé en 2003 (19,9%). En 1998, 24,6% de la population de la ville souffraient de la pauvreté. Les ménages urbains les plus pauvres sont essentiellement ceux dont le chef travaille dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la sylviculture. 57,3% des ménages urbains les plus démunis vivent en effet de ces activités professionnelles.

Toujours selon la même étude, le taux de chômage avoisinait 17% pour la ville de Ouagadougou. La jeunesse est de loin la population plus touchée par le chômage, ce taux atteignant 30% pour les individus âgés entre 15 à 25 ans. Les conséquences directes sur le terrain sont entre autres, l'augmentation de la délinquance et du banditisme et le développement du secteur informel faisant du phénomène du chômage l'une des principales préoccupations des acteurs interviewés lors de l'élaboration du plan stratégique de développement de la ville de Ouagadougou.

### **LES SERVICES URBAINS**

*N.B. : Les informations ci-dessous sont tirées essentiellement de deux sources : le profil de pauvreté urbaine et accès aux services urbains de base réalisé par l'INSD en 1998 et le programme de mandat de la commune de Ouagadougou (2001-2005).*

### ACCÈS À L'EAU POTABLE

Dans la ville de Ouagadougou, 74,7% des ménages ont accès à l'eau potable. 40% de la population s'approvisionneraient à partir des bornes fontaines ou des AEP, 35% à partir des forages privés, et 5,24% à partir des puits traditionnels en 2003.

### ASSAINISSEMENT

En 1991, 70% des habitations de Ouagadougou étaient équipées de latrines traditionnelles, 18% de fosses étanches, 5% de fosses septiques, et 7% ne disposaient d'aucune installation. On ne comptait que 12 blocs de latrines publiques de conception traditionnelle dont 8 dans les marchés. Enfin, seules 7 des 133 écoles primaires possédaient des latrines de conception traditionnelle, tandis que les industries ne disposent d'aucune installation fonctionnelle.

A la même époque, 74% des ménages évacuaient leurs eaux usées sur la parcelle à l'intérieur même de leur concession (WC, puisards, ou à même le sol), et 26% dans la rue (puisards extérieurs, caniveaux, rigoles ou directement dans la rue). En 1994, cette situation s'est aggravée en passant respectivement à 51% d'eaux usées évacuées dans les concessions et 49% dans les rues. Plus de 20 000 m<sup>3</sup> / an (500 tonnes) représentant 50% des matières de vidange, sont dépotées dans l'environnement urbain sans aucune précaution.

Ces comportements, pratiques et modes d'assainissement aggravent le « péril fécal » auquel est confrontée la ville de Ouagadougou (une consultation médicale sur quatre est liée à une maladie d'origine hydrique). Ceci nous renseigne sur l'absence de prise de conscience des populations sur les questions d'hygiène et des problèmes de santé publique qui en découlent.

La responsabilité de la collecte et de l'élimination des eaux usées a été confiée à l'office nationale de l'eau et de l'assainissement (ONEA).

En 1992, l'ONEA mettait en œuvre le plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou (PSAO) dont l'élaboration a été entreprise en 1990 en vue d'apporter une solution d'ensemble aux problèmes de l'assainissement.

Le PSAO comporte 3 volets : assainissement autonome ou individuel, assainissement en milieu scolaire et assainissement des eaux usées. Toutes les analyses du PSAO concluent qu'à Ouagadougou, il est acquis que la réponse technique aux problèmes d'assainissement des eaux usées passe par deux systèmes : l'assainissement autonome et l'assainissement collectif par réseau.

Au 31 décembre 1999, outre les 4390 latrines traditionnelles réhabilitées en latrines VIP, les résultats enregistrés se présentent donc comme suit :

**TABLEAU N°6: OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (LATRINES VIP+PUISARDS) RÉALISÉS**

Période	1996 – 1997	1997 - 1998	1998 - 1999	Total
Nombre	2524	4706	5112	12342

Source : ONEA

**TABLEAU N°7: OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SCOLAIRE RÉALISÉS**

Période	1996	1997	1998	1999	Total
Nombre	11	29	40	50	130

Source : ONEA

Le PSAO prévoit l'équipement de 119 écoles primaires et 13 établissements secondaires public en latrines VIP avant la fin de l'année 2005.

**TABLEAU N°8: EVOLUTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME À OUAGADOUGOU DE 1997 À 2005**

Désignation	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Assainissement autonome (parcelles)	31 022	37	44	51 111	57 333	63 556	69	78	87
Subvention ONEA		600	889				778	667	500
(Millions FCFA)	74	74	82	70	70	70	70	100	100

Quant à l'assainissement collectif, dernière composante du PSAO, les travaux d'exécution du réseau collectif, démarrés en 2003, se poursuivent, et devraient permettre de :

- Collecter les effluents provenant des zones d'habitat (à forte densité) situées dans le centre ville.
- Raccorder les gros consommateurs d'eau et les gros pollueurs industriels.

### LES EAUX PLUVIALES

L'évacuation des eaux pluviales se caractérise par la faiblesse quantitative du réseau par rapport aux besoins. Généralement construits à ciel ouvert (90%), les ouvrages de drainage sont rarement entretenus, et souvent encombrés par divers matériaux solides et liquides jetés par les riverains, empêchant l'écoulement correct des eaux de pluie et offrant aux moustiques un milieu propice à leur prolifération. Pendant la saison des pluies (3 à 4 mois par an), les inondations sont fréquentes et peuvent entraîner des pertes aussi bien matérielles (habitations, routes...) qu'humaines !

Le réseau de drainage des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou est concentré au centre de la ville et s'étend sur une longueur de 165,36 km, dont 50% ont été réalisés en terre, 40% revêtus et 10% revêtus et couverts. Il suit en grande partie le réseau hydrographique existant, les collecteurs naturels (marigots) ou construits (canaux) jettent ensuite les eaux dans 3 barrages successifs, situés au nord-est de la ville. Dans le reste de la ville, les caniveaux sont pratiquement inexistants.

A la faveur de la mise en œuvre des 1er, 2ème et 3ème projets de développement urbains, la ville de Ouagadougou a bénéficié d'un schéma directeur de drainage des eaux pluviales, ainsi que de plusieurs dizaines de kilomètres de voies bitumées et de voies en terre réhabilitées, toutes dotées de caniveaux d'évacuation des eaux pluviales. Par ailleurs, le projet a procédé à l'aménagement du canal du marigot de Zogona (4,4 km) et du canal du marigot de Wemtenga (4,6 km).

### DÉCHETS SOLIDES

La collecte et l'évacuation des déchets solides laisse encore à désirer et risque de s'empirer si des mesures draconiennes ne sont pas prises à temps.

La production de déchets solides dans la ville de Ouagadougou est estimée à plus de 300000 tonnes par an depuis l'an 2000. Seulement 50% de ces déchets sont évacués dont 35%, par les services techniques municipaux, 10% par le secteur privé et 5% par les groupements associatifs. Les déchets non-évacués s'entassent sur des terrains vagues ou dans des décharges non-contrôlés (50%).

Sur la base d'une production d'ordures ménagères de 0,65 kg/habitant/jour, 0,24 tonnes/habitant/an et 0,24 m<sup>3</sup>/habitant/an en 1993, et tenant compte de la croissance de la population, les productions globales attendues sont les suivantes :

**TABLEAU N°9: PRODUCTIONS D'ORDURES MÉNAGÈRES ATTENDUES**

Année	Production (tonnes)
1995	225 862
2000	316 729
2005	444 227
2010	623 018

Source : Direction des services techniques municipaux



Dans le cadre de l'exécution du 3ème projet urbain (1993-2004), la ville de Ouagadougou s'est dotée d'un schéma directeur de gestion des déchets (SDGD) et d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du SDGD. Il a été également réalisé au profit de la ville de Ouagadougou, un centre d'enfouissement technique (CET) ou décharge contrôlée pour le stockage et le traitement des déchets ménagers et industriels, et 36 centres de collecte (CC) où seront temporairement stockées les ordures ménagères évacuées par les pré-collecteurs.

Depuis 2 ans, la commune a procédé à un zonage de la ville. Des concessions ont été faites aux structures privées pour la pré-collecte, le transport des déchets et la gestion du centre d'enfouissement technique (CET).

#### LES DÉCHETS INDUSTRIELS, SPÉCIAUX ET BIOMÉDICAUX

Selon, une étude du PACVU réalisée en 1996, 10 000 tonnes d'hydrocarbures et plus de 600 000 m<sup>3</sup> d'effluents industriels, sont rejetés ou brûlés chaque année à Ouagadougou.

Plus de 200.000 m<sup>3</sup> par an de matières de vidanges sont déversées sans traitement dans le milieu naturel et plus de 600.000 m<sup>3</sup> d'effluents industriels.

#### LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La ville de Ouaga est confrontée aux problèmes de pollution atmosphérique relative à l'intensification du trafic routier. Une étude épidémiologique a établi que plus 26% des patients reçus en consultation à l'hôpital Yalgado souffrent de maladies respiratoires liées à la mauvaise qualité de l'air.

#### CIRCULATION URBAINE

En matière de développement des transports, Ouagadougou connaît depuis quelques années une nette amélioration dans les dessertes urbaines et interurbaines. Le transport urbain dominé par les 2 roues a dynamisé le marché du cycle et contribué au renforcement de l'économie de la commune. Plusieurs types d'activités se sont en effet créés et organisés autour des deux roues : les parkings ; l'entretien et la réparation, la distribution du carburant etc.

Les transports urbains ont été développés avec notamment, la mise en service de bus par la compagnie SOTRACO, ce qui a permis de satisfaire les besoins d'une grande partie de la population ne disposant pas de moyens de transport personnels

#### ENERGIE

Le coût de l'énergie électrique au Burkina est l'un des plus élevés de la sous-région, ceci s'explique par le fait que cette énergie est pour une bonne part, d'origine thermique. La fourniture de l'électricité est assurée par la SONABEL. Selon cette dernière, la ville de Ouagadougou comptait environ 110 000 abonnés en 2003.

**Energie pour éclairage.** A Ouagadougou, les deux principales sources d'énergie pour l'éclairage sont le pétrole lampant (68,1 % des ménages) et l'électricité (30,2 % des ménages). Les ménages les plus démunis utilisent presque exclusivement des lampes à pétrole (96,3%).

**Energie pour cuisson.** A Ouagadougou, le bois et le charbon de bois sont les plus utilisés pour la cuisine (79,3% des ménages). Le gaz reste marginal, seuls 10 % des ménages l'utiliseraient. Concernant les ménages les plus défavorisés, ils ont recours presque exclusivement au bois.

#### INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Selon les statistiques de la DSTM, le réseau routier de Ouagadougou compte pour cette année 2004, un linéaire de voirie bitumée de 190,2 kilomètres en bon état et de 6,4 kilomètres qui nécessiteraient d'être totalement rénovés. La voirie en terre se répartit entre 266,9 kilomètres de voies en bon état et 104,9 kilomètres de voies dégradées. La voirie non aménagée est estimée à un linéaire total de 1 283,7 kilomètres.

Concernant l'éclairage public, seulement 158,6 kilomètres de voies sont éclairées. Cependant, le linéaire de voies adressées (où les numéros des unités d'habitation apparaissent ?) est estimé à 1 550,2 kilomètres soit plus de 80% de l'ensemble de la voirie répertoriée.

## TÉLÉCOMMUNICATION

Très peu de ménages ont accès au téléphone. En 1996, Ouagadougou comptait 22.042 lignes raccordées pour une population de 967.552 avec un ratio population sur nombre de ligne de 43,9.

## DÉMOGRAPHIE

La population du grand Ouaga, intégrant en plus des 30 secteurs, 17 villages récemment rattachés à la commune, comptait 833 761 habitants en 1999 et 959 491 en 2003.

Selon les projections de l'INSD, établies sur la base du recensement général effectué en 1996 et prenant en compte un taux d'accroissement annuel de 4,4%, la population de la ville de Ouagadougou avoisinerait 1 002 000 en 2004.

Selon l'enquête effectuée en 2003 sur la démographique et la situation sanitaire du Burkina Faso, le pourcentage des femmes chefs de ménages est de 17,7% pour la ville de Ouagadougou et le nombre moyen de personnes par ménage est de 5,3.

TABLEAU N°5: POPULATION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN 1991, 1996 ET 1997 (10 ANS ET PLUS)

Libellé	Pop. 1991	%	Pop. 1996	Pop. 1997
Agriculture	55.128	28	77.139	82.501
Industries extractives	222	0	311	332
Industries manufacturées	12.895	7	18.044	19.298
Electricité, gaz, eau	2.121	1	2.968	3.174
Bâtiment et travaux publics	6.635	3	9.284	9.928
Commerce de gros et de détail, restaurant, hôtel	51.197	26	71.639	76.618
Transport, entrepôts, commerce	5.406	3	7.564	8.090
Banques, assurances	1.333	1	1.865	1.995
Services publics	58.079	30	51.269	86.917
Activités mal désignées	891	0	1.163	1.244
N.D.	2.448	1	3.425	3.663
Total	196.295	100	274.461	293.761
Population total	448.178	0,706	683.451	732.000
Population active	634.479		967.552	1.036.281

Source : SDAGO, 1997

## EDUCATION

Selon les statistiques de l'INSD, Le taux de scolarisation est de 7,42% pour le préscolaire, de:87% pour l'école primaire, 34,6% de ces élèves suivront des études secondaires et 9% seulement des études supérieures.

En 1998, le taux net de scolarisation chez les 7-12 ans s'élevait à 48 % chez les plus démunis contre 72% chez les plus aisés. En ce qui concerne les filles issues de ce même milieu, 67% d'entre elles étaient scolarisées, contre 37% dans les ménages les plus dans le besoin.

## SERVICES DE SANTÉ

Le taux de morbidité (pourcentage des personnes tombées malades au cours de la période de référence) est de 28% pour les milieux favorisés et de 25% chez les plus démunis. Cette observation qui est contraire aux attentes, est en réalité révélatrice d'une certaine attitude des nécessiteux face à la maladie et aux soins. Beaucoup d'entre eux en effet, préfèrent ne pas se déclarer malade. POURQUOI ?



## GOUVERNANCE URBAINE

### CADRE INSTITUTIONNEL

En plus de la Municipalité de Ouagadougou, un certain nombre d'acteurs participent à la gestion de la ville. On peut citer :

### L'ÉTAT ET LES INSTITUTIONS NATIONALES

Selon les TOD, l'état entretient avec les collectivités locales des relations de tutelle, d'assistance et de contrôle. En raison du manque de moyens que connaissent les villes, c'est l'état qui continue d'assurer totalement ou partiellement les services de bases aux populations : eau, électricité, téléphone éducation, santé etc.

### LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Elles sont partenaires incontournables de l'édification et de la gestion de la ville de Ouagadougou. Elles interviennent de façon transversale dans tous les domaines allant de la mobilisation des ressources à la prestation des services. L'amélioration des conditions de vie des populations en zone précaire, l'assistance des personnes marginalisées, la sensibilisation, la formation, la réalisation d'infrastructures sociales, la participation active à la gestion des services urbains notamment dans le secteurs du transport et des équipements marchands font partie des activités que l'on peut citer. La ville a construit un partenariat constructif et productif avec plusieurs organisations dans la perspective d'une dynamique partagée avec la ville. Au titre de ce partenariat, on peut citer la brigade verte qui assure le balayage quotidien des voies, les organisations de transporteurs et les commerçants pour la gestion de certaines infrastructures marchandes, les différentes associations de résidents pour la gestion de proximité des problèmes de quartiers.

## LES PARTENAIRES DÉCENTRALISÉES

Ouagadougou est jumelée principalement avec la ville de Loudun en France. Elle entretient également des relations de jumelage avec d'autres villes telles que Leuze en Belgique, San Miniato en Italie, Lomé au Togo, Kumasi au Ghana et Koweït City dans le golfe arabe et Genève en Suisse. Elle a également des liens de partenariat avec les villes de Lyon, de Nantes et de Grenoble en France ainsi qu'avec Namur en Belgique et la ville de Québec au Canada. Les principaux domaines d'intervention sont la santé, l'éducation, la culture, l'administration, les aménagements urbains, l'environnement, l'agriculture, les micro-crédits, l'appui organisationnel et logistique.

## PERFORMANCE ET RESPONSABILISATION

En ce qui concerne la communication avec les citoyens et les partenaires, la commune a développé plusieurs stratégies de communication et de collaboration qu'elle entretient avec les associations de quartiers les organisations professionnelles (transporteurs, commerçants, ferrailleurs etc.) dans le cadre de la gestion de la cité. Les préoccupations de la société civile sont prises en compte dans le budget élaboré par le maire et ce, au travers du dialogue qu'il entretient avec les populations et les différents groupes socioprofessionnels.

De façon générale, la commune communique avec la population sur plusieurs sujets relatifs à la gestion de la ville (urbanisme, planification, citoyenneté, assainissement, développement social, économique et culturel etc.). Elle organise des séries de rencontres, des débats et des réunions avec des groupes ciblés (jeunes, femmes, personnes âgées, etc.). Par ailleurs, des tournées sont régulièrement effectuées dans les différents secteurs de la ville, et chaque décision ou projet de la mairie est communiquée à la population au travers des crieurs publics, de communiqués radios, de la télévision, des dépliants et du journal de la mairie.

En terme de participation de la population, malgré l'implication effective de certains citoyens dans les activités de développement de la commune, cette participation reste insuffisante, notamment dans les domaines de l'assainissement, du civisme fiscal et de la réalisation de nouvelles infrastructures. Les difficultés de communication entre les citoyens et certains partenaires s'expliquent entre autres par l'analphabétisme des acteurs en présence, par le fait que certains milieux se

sentent peu concernés par les questions de civisme, par le problème de leadership, et enfin, par l'absence de « feedback ». Mais au-delà même de ces difficultés inhérentes à la population et aux acteurs locaux, il faut reconnaître que la ville manque d'une stratégie globale de communication. Ouagadougou se doit de réfléchir à une stratégie cohérente afin de motiver la population à participer aux décisions municipales.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Le budget communal est préparé par le maire, la commission des affaires économiques et financières, la direction des affaires financières et du budget et les services déconcentrés du ministère des finances et du budget (la division fiscale, la trésorerie principale et le contrôle financier). Le conseil municipal adopte le budget et le maire l'exécute en collaboration avec les services déconcentrés et ce, après qu'une commission technique inter-ministérielle (MTD+MFB) ait donné son approbation. A la fin de l'exercice budgétaire, le maire établit son compte administratif qui est adopté par le conseil municipal et approuvé par la commission technique inter-ministérielle (MTD+MFB).

Les ressources de la commune de Ouaga sont essentiellement alimentées par les recettes fiscales (patente et CSI et taxe de résidence), les recettes non fiscales (occupation du domaine public, taxes de jouissance, location de propriété communale, droit de stationnement, location de terrain et boutiques) et enfin la subvention de l'état provenant de la taxe unique sur les produits pétroliers. L'incivisme fiscal, la prédominance du secteur informel dont l'assiette échappe à la commune constituent des entraves pour une mobilisation optimale des ressources.

Les ressources étant insuffisantes, des réflexions sont menées en vue de dégager d'autres types de ressources qui pourraient contribuer à améliorer les recettes budgétaires de la commune. A cet effet, la commune veut travailler à développer un véritable esprit de civisme fiscal au niveau des contribuables par une campagne d'information et de sensibilisation.

Les tableaux ci-après, extraits du Budget primitif de la Commune de Ouagadougou 2003, résument les recettes, les dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2002 et 2003



**TABLEAU N°1: RECETTES**

imp	Libellé	Budget 2002	Budget primitif 2003	Evolutio 2003/2002
70	Prdts de l'exploitation	452 140 000	501 860 000	11%
71	Prdts domaniaux	331 698 000	219 256 800	-33,9%
72	Prdts financiers	0	908 217 031	-
73	Recouv. et participation	177 624 474	180 000 000	-
74	Prdts divers	575 000 000	625 000 000	8,70%
75	Impôts, et taxes C.D	2 446 500 000	3 566 500 000	45,80%
76	Impôts, et taxes ind.	57 000 000	83 000 000	45,61%
79	Prdts exceptionnels	226 953 391	116 953 391	-48,47%

L'analyse du tableau fait sortir :

- Un accroissement significatif des recettes au niveau du chapitre 75 (+45,80%) et au chapitre 76 (+45,61%).

**TABLEAU N°2 : DEPENSE DE FONCTIONNEMENT**

imp	Libellés	Prévisions 2002	Propositions 2003	Evolution
60	Denrées et fournitures cons.	591 639 982	656 368 762	10,94%
61	Allocations-Subventions	259 400 305	315 953 520	-21,80%
62	Impôts et taxes			-
63	Travaux et sces extérieurs	1 203 806 786	1 119 822 374	-6,98%
64	Participat° au bénéf. De T.	71 865 000	79 665 000	10,85%
65	Frais de personnel	980 282 302	1 106 414 597	12,87%
66	Frais de gest° gle et transp.	813 210 026	775 091 715	-4,69%
67	Frais financiers	73 134 695	80 000 000	9,39%
69	Charges exceptionnelles	11 010 000	7 410 000	-32,7%

**TABLEAU N°3 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Libellé	Engagements non mandatés	Nouvelles propositions		Total
		investissements	Décharge publique	
Baskuy	37 185 575	22 814 425	-	60 000 000
Bogodogo	36 722 375	23 277 625	-	60 000 000
Boulmiougou	29 401 619	40 598 381	-	70 000 000
Nongr-Massom	14 338 073	45 611 927	-	60 000 000
Sig-Noghin	7 039 302	52 960 698	-	60 000 000
Commune de O.	1 028 939 174	161 241 733	604 880 347	1 795 061 254
<b>Total</b>	<b>1 153 676 118</b>	<b>346 504 690</b>	<b>604 880 347</b>	<b>2 015 061 254</b>



## IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

Dans le plan stratégique de développement de la ville de Ouagadougou, pour financer les projets retenus, une table ronde s'est tenue à cet effet le 2 avril 2002 à Ouagadougou. C'était la première fois qu'une collectivité décentralisée s'adressait à des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources pour la réalisation de projets émanant des populations et pour leur bien être. A ce titre, les projets qui pour l'essentiel, n'ont pas encore été exécutés, demeurent d'actualité pour la commune. Les projets prioritaires ont été reconduits dans le cadre de la présente étude.

<b>GOUVERNANCE</b> N°1	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 30</b>
	Améliorer la communication entre élus et populations	
<b>GOUVERNANCE</b> N°2	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 30</b>
	Doter les services municipaux en équipement adéquat	
<b>GOUVERNANCE</b> N°3	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 31</b>
	Impliquer le citoyen dans la définition de son besoin en information	



## BIDONVILLES

### CADRE INSTITUTIONNEL

Conformément à la RAF, le caractère irrégulier des zones informelles fait qu'il n'existe pas de politique particulière en matière d'amélioration des conditions de vie dans ces zones.

Ceci étant dit, l'aménagement physique et la gestion foncière dépendent de 3 ministères à savoir ceux ayant sous-tutelle respectivement les départements de l'urbanisme, des domaines et des services techniques de la mairie.

### CADRE LÉGAL

Au Burkina Faso en général et dans les communes urbaines en particulier, le concept de bidonville tel qu'il est défini dans le glossaire des TDR de la présente étude signifie : « Etablissement contigu où les habitats sont caractérisés par un accès au logement et aux services de base inadéquats » correspond approximativement aux quartiers péri-urbains informels de la ville comme c'est le cas à Banfora. Si nous retenons cette définition, plus de la moitié des quartiers pourraient être assimilée à des bidonvilles.

C'est pourquoi au Burkina, on préfère la terminologie « quartier d'habitats spontanés », ce qui renvoie à la légalité de l'occupation de l'espace ou encore « quartiers non-aménagés ou non-structurés ».

Dans la commune de Ouagadougou comme dans toutes les communes urbaines du Burkina Faso, les plans de lotissement ne tiennent pas compte des classes sociales. Il n'existe pas une réglementation particulière qui favorise l'accès aux plus démunis à une parcelle. Toute personne résidente, qui remplit les conditions d'âge et n'est pas déjà propriétaire d'une parcelle dans la localité peut déposer une demande auprès de la mairie. La mairie étudie son dossier et lui attribue sous condition que ladite personne remplisse les critères ci-dessus cités. Cependant, la seule contrainte majeure à laquelle fait face les populations dans le besoin est l'acquittement de la taxe de jouissance qui doit être versée obligatoirement dans un délai de trois ans et la mise en valeur de la parcelle en matériaux définitifs <sup>1</sup> (maison de 18m<sup>2</sup> au moins, une clôture et des latrines) au bout de 5 ans. La loi prévoit néanmoins une dispense à la taxe de jouissance pour les pauvres sur présentation d'un certificat d'indulgence délivré par l'autorité municipale en rapport avec le service de l'action sociale. Il n'existe pas de discrimination positive à l'endroit des femmes pour l'accès au foncier. Elles jouissent des mêmes droits que les hommes et doivent nécessairement remplir les mêmes conditions d'accession.

<sup>1</sup> Construction en dur, semi dur ou en banco enduire de ciment.

CARTE N°3 : PLAN DE OUAGADOUGOU

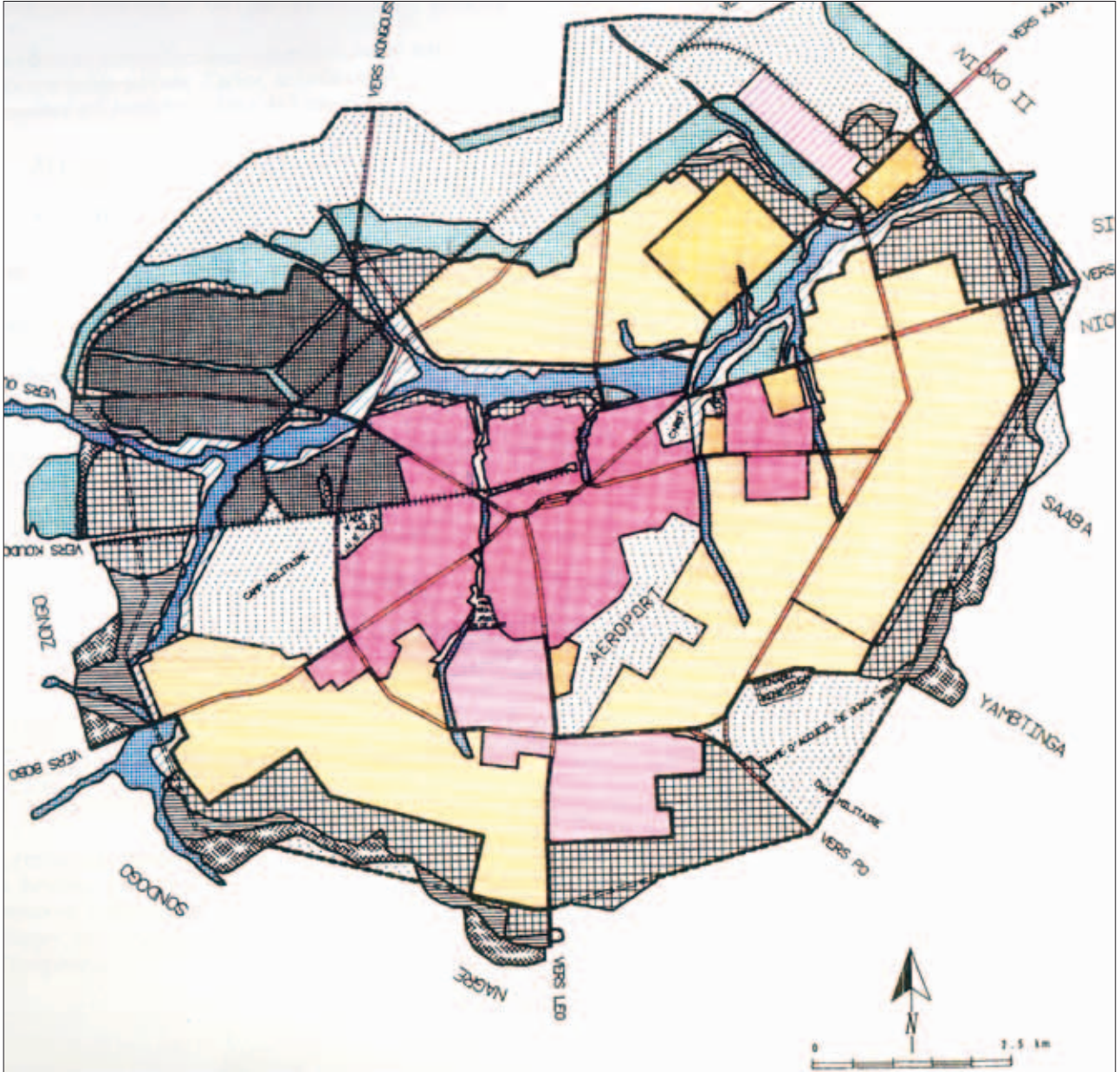


NIVEAU D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE EN 2004<sup>2</sup>

Arrondissement	Surface urbanisée en ha
Baskuy	3 300
Bogodogo	4 850
Boulmiougou	4 780
Nongr-Massem	6 250
Sig-Noghin	2 750
<b>Total</b>	<b>21 750</b>
<b>Superficie de la ville</b>	<b>52 000</b>

<sup>2</sup> Source : « Ouagadougou, Ville carrefour dans une dynamique de développement urbain durable, 2004. ».

CARTE N° 4 : EVOLUTION SPATIALE DE OUAGADOUGOU



CARTE N° 5 : CARTE PARCELLAIRE DE OUAGADOUGOU



### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Le schéma directeur d'aménagement urbain du grand Ouaga de 1986 avait prévu un programme de lotissement en quatre phases couvrant la période de 1980 à 2000 en tablant sur un taux de croissance moyen de 5%. Ces prévisions ont cependant été faussées par un taux de croissance soutenue de 7% environ, entraînant du même coût, un besoin supplémentaire en terme de parcelles et une persistance de l'habitat spontané. Ainsi de 1983 à 1990, tous les quartiers programmés jusqu'en 1995 ont été lotis soit 78 663 parcelles dégagées. En 1993, la zone d'habitat spontané s'étendait sur 4 600 hectares soit 24% de la superficie urbanisée. En 1994, on constatait une augmentation de 860 hectares et une densification des zones antérieures.

Conformément à la RAF, le caractère irrégulier des zones informelles fait qu'il n'existe pas de politique particulière en matière d'amélioration des conditions de vie dans ces zones.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, conformément à la RAF, le caractère irrégulier des zones informelles fait qu'il n'existe pas de politique particulière en matière d'amélioration des conditions de vie dans ces zones. Pour cette même raison, la commune de Ouagadougou ne peut pas non plus prendre de disposition particulière en terme de mobilisation de ressources (budget municipal et partenaires) pour faciliter l'accès des zones informelles aux services urbains de base. Cependant diverses initiatives sont développées par les partenaires de la commune pour faciliter l'accès à l'eau potable à travers des posters d'eau autonomes, et à l'assainissement.

## RÉGIME FONCIER

Selon l'étude, sur le profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base réalisée en 1998 par l'INSD, la plupart des ménages pauvres sont propriétaires de leur logement (environ 69%). Mais ces logements restent très précaires. Environ 65% ménages vivent dans des maisons en banco.

Au plan législatif, la loi N°014/96/ADP du 23 mai 1996 (J.O. 1996 N°32) portant sur la réorganisation agraire et foncière (RAF) et le décret An 97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 97 portant sur l'application de la RAF, statuent sur les modalités d'aménagement et de gestion de la terre au Burkina Faso. La philosophie de base de la réorganisation agraire et foncière est « la terre appartient à l'état. » Toutefois la propriété privée a été introduite sous certaines conditions.

Ainsi, depuis les années 1990, et de façon plus systématique avec les exécutifs locaux élus à partir de 1995, les autorités de la ville de Ouagadougou se sont investies dans des lotissements à grande échelle dans les quartiers d'habitat spontané, afin de permettre aux populations qui y résident et qui sont majoritairement pauvres de disposer de titre officiel de jouissance.

Au plan réglementaire, plusieurs textes ont été adoptés dans le sens de la procédure d'élaboration des aménagements urbains, des autorisations de construire, de l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, et des conditions d'intervention dans l'acte de bâtir.

Pour améliorer durablement la situation dans les quartiers précaires, la commune compte mettre l'accent sur l'organisation des acteurs, l'approvisionnement en eau potable, et sur les questions d'assainissement (gestion des ordures ménagères, traitement des eaux usées).

### IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

Dans le domaine du renforcement des capacités et de formation pour une meilleure prise en charge des questions d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers pauvres, les priorités de la commune de Ouagadougou concernent :

- Une meilleure adaptation et application des réglementations en vigueur pour l'amélioration des conditions de vie des populations.
- Le développement des programmes d'amélioration des conditions de vie des populations par les ONGs.
- Des activités de recyclage, des formations, et une amélioration du système et du cadre de travail des agents impliqués dans le domaine.

<b>BIDONVILLES</b> N°1	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 32</b>
	Favoriser la création des structures de financement de l'habitat social	
<b>BIDONVILLES</b> N°2	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 32</b>
	Moderniser/étendre les réseaux de distribution d'eau et d'électricité	
<b>BIDONVILLES</b> N°3	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 33</b>
	Aménagement et entretien des voies dans la ville de Ouagadougou	
<b>BIDONVILLES</b> N°4	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 33</b>
	Lotir et aménager les zones d'habitat spontané	

## SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA

### EMANCIPATION

Le faible niveau d'instruction des femmes et les pesanteurs socioculturelles ainsi que la pauvreté comptent parmi les facteurs bloquant l'émancipation des femmes.

La dimension genre constitue du reste une préoccupation pour la commune, en témoigne

### CADRE INSTITUTIONNEL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

Une des actions locales remarquable est le soutien apporté aux associations de femmes dans leurs activités notamment celles orientées vers la lutte contre le VIH/SIDA.

D'autres institutions telles le ministère de la promotion de la femme, l'association des femmes scientifiques, l'association des femmes élues du Burkina et le FAARF développent des initiatives à l'endroit de la femme de Ouagadougou. Les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement économique, de l'environnement et de la communication sont leurs principales préoccupations.

Quant aux actions de lutte contre le VIH/SIDA, les services de l'Etat (Action sociale et santé, l'association femme Afric.SIDA, l'association Laafi La Viim, « Médecins sans frontière » et « association vie positive » et beaucoup d'autres encore, sont les principales organisations actives dans les domaines de dépistage volontaire et de prise en charge des malades notamment.





## SENSIBILISATION, AUTONOMISATION ET RESPONSABILISATION

Au niveau national, le gouvernement a pris des dispositions afin de favoriser un ancrage institutionnel des actions à mener et d'en faciliter la mise en œuvre, à travers la mise en place d'un certain nombre de structures dans l'optique de lutter contre les discriminations à l'égard des femmes :

- La création des bureaux de promotion des activités féminines, par le biais du ministère de l'agriculture a mis en place des cellules d'animation féminines.
- La création du service de la scolarisation des filles afin de promouvoir l'éducation des filles auprès des familles.
- La création d'écoles satellites (ES), de centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) afin de faciliter l'accès et la fréquentation scolaire des filles.
- La mise en place de plusieurs commissions et comités nationaux autour de la question du genre :
- le comité national de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS)
- le comité national de lutte contre l'excision (CNLE)
- la commission nationale de suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales et du plan d'action pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement (CONAPAF).

Ces différentes initiatives sont fortement soutenues par la ville de Ouagadougou.



SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA N°1	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 34</b>
	Mise en place des structures locales pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin	

SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA N°3	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 35</b>
	Former et informer les femmes sur le crédit	

## ENVIRONNEMENT URBAIN

L'idée du plan est venue de la concertation entre le conseil municipal et le programme de gestion urbaine (PGU) à travers le bureau régional pour l'Afrique. En effet, les réflexions et les études sur ce programme ont été réalisées par le bureau national d'études techniques et de développement basé à Abidjan. Elles ont abouti à la confection d'un plan stratégique de développement de la ville de Ouagadougou. Ce plan comporte 3 volets à savoir : l'étude diagnostic, le plan d'action à long terme et le programme triennal d'actions prioritaires.

Le plan couvre 12 secteurs d'intervention : la gouvernance locale, l'hygiène et l'assainissement ; l'économie urbaine ; les infrastructures de base ; la situation sociale ; la sécurité urbaine ; la santé ; la gestion de l'espace urbain ; la culture ; le sport et les loisirs ; les ressources nationales ; l'éducation et la formation et enfin le transport urbain.

Un programme triennal d'actions prioritaires a été déduit du plan stratégique de développement, notamment des 76 actions arrêtées lors d'une consultation de ville. Ce programme a en effet sélectionné 53 actions à mener. Ces actions touchent l'ensemble des secteurs d'intervention du plan stratégique avec cependant une concentration (à 50%) dans les secteurs de la gestion du cadre de vie, de l'insécurité dans la ville et de la gestion de l'espace urbain. Le coût global du programme revu suite à la table du 02 avril 2002 est estimé à environ 9 milliards.

## CADRE INSTITUTIONNEL

En plus de la municipalité de Ouagadougou, d'autres acteurs agissent dans le secteur de l'environnement. Il s'agit entre autres du ministère de l'environnement et du cadre de vie qui prend surtout en charge, la réglementation et les normes d'hygiène. Le ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat, avec sa direction générale du développement industriel s'occupe quant à lui, des pollutions industrielles, tandis que le ministère de la santé, à travers la direction de l'éducation et de l'assainissement s'occupe des analyses sur l'état de pollution des eaux. Enfin, le laboratoire national de santé publique, contrôle et analyse les produits de consommation courante pour s'assurer de leur innocuité.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

Le schéma directeur d'aménagement du « grand Ouaga » (SDAGO) pour l'horizon 2010 a fait l'objet d'un décret en date du 28 juillet 1999. Aux termes de ce décret, est appelé « Grand Ouaga », l'espace géographique compris dans les limites administratives de la ville de Ouagadougou, de la province du Kadiogo et du département de Loumbila. Il couvre une superficie de 3 304 km<sup>2</sup>. Il est articulé autour de la ville de Ouagadougou et d'un certain nombre de villages centres qui ont été retenus comme pôle de développement autour de la ville.

Le SDAGO constitue désormais le cadre de cohérence des interventions des différents départements ministériels, des structures et acteurs économiques de la zone.

Un ensemble de textes législatifs et réglementaires définit la gestion et la protection de l'environnement urbain. Il s'agit essentiellement du code de l'environnement et ses différents textes d'application et de la stratégie nationale du sous-secteur assainissement. Ces points sont développés au niveau du profil national. Par ailleurs, les structures communales et associatives interviennent sur le plan opérationnel : l'action des brigades vertes notamment (Association de femmes balayeurs des voies bitumées) est à saluer et à encourager.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

La responsabilité de la collecte et de l'élimination des eaux usées a été confiée à l'office nationale de l'eau et de l'assainissement (ONEA). En 1992, l'ONEA mettait en œuvre le plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou (PSAO) dont l'élaboration a été entreprise en 1990 en vue d'apporter une solution d'ensemble aux problèmes de l'assainissement.

Le PSAO comporte 3 volets : assainissement autonome ou individuel, assainissement en milieu scolaire et assainissement des eaux usées, et toutes les analyses du PSAO concluent qu'à Ouagadougou, il est acquis que la réponse technique aux problèmes d'assainissement des eaux usées passe par deux systèmes : l'assainissement autonome et l'assainissement collectif par réseau.



Le schéma directeur d'aménagement du grand Ouaga (SDAGO) met quant à lui, l'accent sur la distribution des activités et des équipements en respectant, autant que possible la vocation naturelle des terres et le principe de rentabilisation des réseaux existants et à créer :

- Une zone d'extension préférentielle de la ville de Ouagadougou vers l'est.
- Une zone d'agriculture intensive (maraîchage surtout) au sud et autour des retenues et zones humides.
- Une zone d'élevage intensif vers le nord-est ; une zone d'habitat : villages centre, le centre ancien de la ville de Ouaga et la restructuration des zones non-loties actuelles ;
- Des zones d'agriculture traditionnelle et formations forestières naturelles à préserver.

## SENSIBILISATION ET RESPONSABILISATION

La priorité pour Ouagadougou aujourd'hui est d'apporter une sensible amélioration aux conditions de vie en milieu urbain. Ceci deviendra possible si la ville engage les travaux prioritaires qui s'imposent : réseau routier, ouvrages de drainage pour les eaux pluviales, ramassage et gestion des déchets solides etc. Il semble également primordial de développer les services urbains dont tireront directement profit les groupes de populations à faibles revenus. Ce travail doit être entrepris de manière à favoriser une participation active de tous les acteurs concernés et en engageant leur responsabilité dans la prise de décision.

## PRATIQUE D'EXCELLENCE

### LE PROJET AMÉNAGEMENT DE OUAGA 2000

Le Projet zone d'aménagement OUAGA 2000 a été créée en 1990 par kiti An VIII 0057/FP/EQUIP/SEHU du 28 septembre 1990. Le Projet est un ensemble de constructions, d'infrastructures et d'équipements situés au sud de la trame d'accueil de la patte d'oie au secteur 15 de Ouagadougou, et relevant de l'arrondissement de Bogodogo. Il couvre une superficie totale de d'environ 730 ha qui seront aménagés en plusieurs phases dont la première couvre 140 ha. La zone est divisée en 3 portions : Zone A, B et C, pour tenir compte de leur niveau de viabilisation décroissant.

Le projet d'un coût estimatif de cinq cent milliards (500 000 000 000) de francs CFA, est conçu pour être une ville entière et autonome. Les équipements prévus vont du scolaire à l'administratif en passant par les équipements socioculturels, sanitaires, de commerce, des sports et des loisirs.

### LE PROJET ZACA

Par décret n°2000-522/PRES/PM/MIHU datant du 03 novembre 2003, le gouvernement décidait de l'extension de la zone d'activités commerciales et administratives (ZACA) à Ouagadougou. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des nouveaux besoins de la ville de Ouagadougou et de la recherche de meilleures conditions de vie urbaine dans la capitale. L'extension de la ZACA a pour objectifs de coordonner l'action des promoteurs, d'accompagner la dynamique urbaine dans les environs du centre et de remédier à certaines lacunes constatées dans l'aménagement de la ZACA dont l'histoire remonte à la période révolutionnaire.

En 1990, le conseil des ministres a adopté le texte portant création de la ZACA sur une superficie de 115 ha. Les objectifs généraux du projet étaient de :

- Donner un centre moderne et fonctionnel à la ville de Ouagadougou ;

- Rendre au centre commercial son caractère original avec des activités commerciales intenses en lui assurant en même temps, une meilleure sécurité des biens et des personnes ;
- Contribuer à transformer progressivement les mentalités et à instaurer une culture de l'aménagement urbain.

### LE PROJET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE À OUAGADOUGOU

Le 3ème projet de développement urbain ou « projet d'amélioration des conditions de vie urbaine (PACVU) » prépare le terrain pour une gestion décentralisée des services urbains. Le projet a été approuvé le 23 mai 1995 et le crédit est entré en vigueur le 30 mai 1996 grâce au concours financier de l'IDA, du PNUD et de l'AFD pour un montant de 49,7 millions de dollars et du gouvernement burkinabé.

Le projet vise à l'amélioration globale du milieu urbain aussi bien à Ouagadougou qu'à Bobo-Dioulasso à travers le renforcement de l'accès des populations aux services de base, le soutien des politiques environnementales du gouvernement. Le projet a pour objectif :

- D'améliorer les conditions de vie en milieu urbain par la réalisation des travaux prioritaires (routes, ouvrages de drainage, évacuation des déchets solides).
- De développer les services urbains dont tireront directement profit les groupes de populations à faibles revenus ;
- De favoriser une participation active des citoyens au développement des services urbains.
- De favoriser la viabilité à long terme des services axés sur l'environnement urbain.



#### IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

Les préoccupations en matière de développement de capacité et de formation s'expriment autour des aspects suivants :

- Renforcement des capacités opérationnelles (juristes de l'environnement, financiers).
- Besoin de formation à la base (formation des formateurs eux-mêmes).
- Mise à jour des décrets et des arrêtés municipaux portant sur l'environnement et de s'assurer de leur application sur le terrain.

**ENVIRONNEMENT  
URBAIN  
N°1**

**Projet proposé** | **Page 36**

Mettre en place des brigades fonctionnelles de contrôle des aliments et des abattages

**ENVIRONNEMENT  
URBAIN  
N°2**

**Projet proposé** | **Page 36**

Supprimer les eaux stagnantes dans la ville

**ENVIRONNEMENT  
URBAIN  
N°3**

**Projet proposé** | **Page 37**

Créer des infrastructures de traitement des eaux usées industrielles

# GOUVERNANCE URBAINE

## SITUATION

### THEME 2: GOUVERNANCE URBAINE

<b>2.1- Forces</b>	<b>2.2- Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat avec les associations professionnelles (commerçants, transporteurs, etc. ..) pour la gestion des équipements marchands avec une amélioration du taux de recouvrement</li> <li>Existence et bon fonctionnement de la police municipale ;</li> </ul>	Néant
<b>2.3- Obstacles</b>	<b>2.4- Opportunités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Incivisme fiscal ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des jeunes pour la sensibilisation</li> <li>Tissu associatif dynamique</li> </ul>

<b>GOUVERNANCE N°1</b>	<b>Projet proposé</b>
	Améliorer la communication entre élus et populations

<b>GOUVERNANCE N°2</b>	<b>Projet proposé</b>
	Doter les services municipaux en équipement adéquat

#### LOCALISATION/ INSTITUTIONS

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 6

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Population de Ouaga

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE :**  
Gouvernement central, partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 150 000

**SITUATION:** Les textes sont méconnus par les citoyens ce qui entraîne des difficultés pour leur application (notamment des sanctions)

**Objectifs:** Large diffusion des textes  
Améliorer le civisme chez le citoyen

**Principaux résultats:** Les textes sont disponibles, connus et appliqués La conscience citoyenne s'est développée.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** m  
Edition et traduction en langues nationales du code des collectivités territoriales ; Organisation d'émission radio ; Elaboration de textes d'application de décentralisation. Sélectionner les textes pertinents, mettre en place une stratégie de dissémination des documents

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:** PM

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:** PM

#### LOCALISATION/ INSTITUTIONS

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 3

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Services municipaux

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 100 000

**SITUATION:** Les services municipaux connaissent un manque crucial d'équipement et cela affecte la qualité de prestation des services

**OBJECTIFS:** Doter les services concernés en équipement répondant aux véritables besoins exprimés.

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** Les services municipaux sont suffisamment équipés.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**  
Evaluer les besoins en équipement, rechercher les financements, acquérir les équipements

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:**

**GOUVERNANCE  
N°3**

**Projet proposé**

Impliquer le citoyen dans la définition de son besoin en information

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS**

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 6

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Populations

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN**

**ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 40 000

**SITUATION:** Les citoyens ne sont pas impliqués par les services municipaux dans l'identification de leurs besoins en information

**OBJECTIFS:** Améliorer le niveau d'information des citoyens à travers un meilleur ciblage des besoins en information.

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** La communication entre les services et le citoyen s'est améliorée

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

Organiser une recherche participative sur les besoins en information des populations. Elaborer une stratégie de communication municipale. Mettre en œuvre la stratégie

**DESCRIPTION DE LA MISE**

**EN ŒUVRE DU PROJET:**

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:**



## LES BIDONVILLES

### THEME 1: HABITAT ET CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES

1.1- Forces	1.2- Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de l'habitat spontané (sécurisation foncière)</li> <li>Expérience de la réalisation d'une cité communale.</li> <li>Amélioration du paysage urbain par la réhabilitation des sièges des mairies et la construction d'infrastructures (lycées communaux, marchés etc. ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible mobilisation des ressources pour le financement de la viabilisation des zones nouvellement loties</li> </ul>
1.3- Obstacles	1.4- Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>Persistance de la spéculation foncière ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence du schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga ;</li> <li>Volontarisme des leaders politiques ;</li> <li>Projet de ceinture verte autour de la ville.</li> </ul>

LES BIDONVILLES N°1	Projet proposé
	Favoriser la création des structures de financement de l'habitat social

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 24

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:**  
Populations à faibles revenus

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 200 000

**SITUATION:** Il n'existe pas de structure de financement tournée résolument vers l'habitat social. Les populations à faibles revenus ne peuvent donc s'offrir eux-mêmes des logements de qualité

**OBJECTIFS:** Soutenir (financement, subvention, prêt avantageux) les populations à faibles revenus dans l'acquisition ou la construction de logements décents

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** Des fonds et des structures de financement pour un habitat social fonctionnel, sont mis en place

#### PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:

Etablir le besoin en logements sociaux, réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place des structures de financement, mobiliser les fonds, mettre en place les structures.

#### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:

#### EQUIPEMENT À SE PROCURER:

LES BIDONVILLES N°2	Projet proposé
	Moderniser/étendre les réseaux de distribution d'eau et d'électricité

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 24

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Populations

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 2 400 000

**SITUATION:** Les réseaux d'eau et d'électricité ne desservent pas les quartiers périphériques pourtant lotis. Les populations se contentent des PEA et des sources d'énergie plus coûteuses (bois, pétrole et gaz)



**OBJECTIFS:** Etendre les réseaux d'eau et d'électricité aux quartiers périphériques de la ville

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** La distribution de l'eau et de l'électricité est satisfaisante

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

Identifier les besoins en modernisation, concevoir des plans de modernisation, mobiliser les fonds, exécuter les travaux.

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

**EQUIPEMENT À SE PROCURER**

<b>LES BIDONVILLES N°3</b>	<b>Projet proposé</b> Aménagement et entretien des voies dans la ville de Ouagadougou
----------------------------	--

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS**

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 8

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Populations

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** Partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 1 500 000

**SITUATION:** En dehors du centre ville et des quartiers émergents, la majorité des voies ne sont ni ouvertes ou ni entretenues

**OBJECTIFS:** Aménager les voies des quartiers périphériques Impulser un dispositif d'entretien des voies déjà ouvertes

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** Les voies dans la ville sont aménagées et entretenues

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** Elaborer un plan d'aménagement des voies, mobiliser les fonds, exécuter les travaux, entretenir les voies aménagées

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:**

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:**

<b>LES BIDONVILLES N°4</b>	<b>Projet proposé</b> Lotir et aménager les zones d'habitat spontané
----------------------------	---

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS**

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:**12

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Populations

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 1 600 000

**SITUATION:** Le phénomène des quartier non lotis et ses corollaires accentuent la pauvreté urbaine sous toutes ses formes (services, sécurité, etc..)

**OBJECTIFS:** Lotier les zones d'habitat spontané qui ceinturent la ville et réussir son intégration dans la ville « légale »

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** Les nombreuses zones d'habitat spontané sont loties

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** Etablir un plan de lotissement, mobiliser les fonds, procéder aux opérations de parcellement, procéder aux ouvertures des voies.

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:**

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:**

## SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH /SIDA

### THEME 4: DIMENSION GENRE

<b>4.1- Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne représentation des femmes dans le conseil Municipal ;</li> <li>Existence de structures et de services de la promotion de la femme ;</li> <li>Existence et dynamisme des organisations féminines ;</li> <li>Prise en compte de l'approche genre dans toutes les politiques communales de développement;</li> </ul>	<b>4.2- Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Persistance des pratiques traditionnelles néfastes (excision, mariage forcé, lévirat) ;</li> <li>Persistance des mentalités rétrogrades de certains hommes</li> </ul>
<b>4.4- Obstacles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pesanteurs sociologiques ;</li> <li>Analphabétisme ;</li> <li>Pauvreté ;</li> <li>Insuffisance de personnel et de moyens financiers.</li> </ul>	<b>4.3- Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de conscience plus accrue des femmes ;</li> <li>Dynamisme des organisations féminines</li> </ul>

<b>SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH /SIDA N°1</b>	<b>Projet proposé</b>
	Mise en place des structures locales pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin

#### LOCALISATION/ INSTITUTIONS

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 12

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Femmes actives

#### PARTENAIRES DANS LA MISE EN

**ŒUVRE:** partenaires au développement, Ministère de la promotion de la femme

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 600 000

**SITUATION:** Il n'existe pas de structures fonctionnelles orientées spécifiquement vers la promotion, de l'entrepreneuriat féminin. Les femmes sont donc confinées dans les activités informelles

**OBJECTIFS:** Améliorer les revenus et les conditions de travail des femmes

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** Les femmes sont encadrées et soutenues dans le secteur privé Les revenus des femmes sont accrues et leur conditions de travail améliorées

#### PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:

Identifier les principaux besoins des femmes, Mûrir la réponse adaptée, Réaliser les infrastructures et mobiliser les moyens nécessaires (financiers, humains)

#### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:PM

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:** PM

<b>SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH /SIDA N°2</b>	<b>Projet proposé</b>
	Elaborer une stratégie d'alphabétisation et de formations spécifiques des leaders des associations et groupements féminins

#### LOCALISATION/ INSTITUTIONS

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 12

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Femmes leaders des associations et groupements féminins

#### PARTENAIRES DANS LA MISE EN

**ŒUVRE:** partenaires au développement, Ministère de la promotion de la femme

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 50 000

**SITUATION:** Il n'existe pas de stratégie d'accompagnement des femmes leaders en général et de celles leaders des associations et groupements féminins en particulier. Les actions sont ponctuelles et éparées.

**OBJECTIFS:** Assurer l'auto-promotion et l'autogestion des organisations féminines

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** L'auto-promotion et l'autogestion des organisations féminines sont possibles. Les actions à leur endroit sont mieux réfléchies et plus efficaces.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

Evaluer les organisations féminines existantes ainsi que leurs besoins Elaborer une stratégie participative pour les formations des leaders ; Mise en place un dispositif de suivi

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:** PM

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:** PM



**SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH /SIDA N°3**

**Projet proposé**

Former et informer les femmes sur le crédit

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS**

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 12

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Les femmes de la commune

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 600 000

**SITUATION:** Les femmes sont très peu formées et informées qu'il existe des structures capable d'octroi de crédit intéressants

**OBJECTIFS:** Former et informer les femmes pour une connaissance des structures et d'octroi de crédits et une gestion rigoureuse des crédits

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** L'accès des femmes aux moyens de financement est amélioré.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

Etude détaillée sur la situation Elaboration des Formation et information Suivi

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:** PM

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:** PM

## ENVIRONNEMENT URBAIN

### THEME 3: ENVIRONNEMENT URBAIN

<b>3.1- Forces</b>	<b>3.2- Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat avec l'association des femmes Brigade verte pour le balayage des voies ;</li> <li>Organisation du système de collecte des ordures ménagères et assimilées ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne de sensibilisation.</li> </ul>
<b>3.3- Obstacles</b>	<b>3.4- Opportunités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Persistance des réflexes d'insalubrité ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'infrastructures telles que le centre d'enfouissement technique (CET) ;</li> <li>Dynamisme des ONGs et associations d'assainissement.</li> </ul>

<b>ENVIRONNEMENT URBAIN N°1</b>	<b>Projet proposé</b>
	Mettre en place des brigades fonctionnelles de contrôle des aliments et des abattages

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 12

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Populations

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 80 000

**SITUATION:** Les aliments et les abattages destinés à la consommation échappent pour la plupart au contrôle des services compétents

**OBJECTIFS:** Disposer d'un dispositif fonctionnel de contrôle des aliments et abattage Lutter pour une amélioration de la qualité des produits de consommation

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** Le contrôle des aliments et des abattages est effectif dans la ville

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** Mettre en place un programme de formation/ former les agents, organiser les brigades de contrôle. Exécuter les tâches

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:**

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:**

<b>ENVIRONNEMENT URBAIN N°2</b>	<b>Projet proposé</b>
	Supprimer les eaux stagnantes dans la ville

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 6

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Populations

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 900 000

**SITUATION:**

**OBJECTIFS:**

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** La lutte contre les vecteurs est assurée

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** Identifier les carrières, construire et entretenir les caniveaux, contrôler l'implantation et l'entretien des puisards, améliorer la collecte des déchets solides et liquides

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:**

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:**

**Projet proposé**

Créer des infrastructures de traitement des eaux usées industrielles

**OBJECTIFS:** Traiter les eaux usées industrielles avant leur rejet dans la nature

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:** Les eaux usées industrielles et toxiques sont judicieusement contrôlées et traitées

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** Mettre en place un système de collecte et de traitement des eaux, contrôler les effluents à la source, sanctionner les contrevenants

**DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET:** PM

**EQUIPEMENT À SE PROCURER:** PM

**LOCALISATION/ INSTITUTIONS**

**CONCERNÉES:** Commune de Ouagadougou

**DURÉE EN MOIS:** 6

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Populations

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** partenaires au développement

**COÛT ESTIMÉ EN \$ US:** 20 000

**SITUATION:** Malgré quelques efforts constatés, le traitement des eaux usées industrielles demeure une question préoccupante, considérant la pollution qu'elle provoque.



## **BIBLIOGRAPHIE:**

### **Institut National de la Statistique et de la Démographie :**

Profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base, 1998

La pauvreté au Burkina Faso, 2003

Genre et Pauvreté au Burkina Faso, 2003

Analyse des résultats de l'Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM), 2003

### **Ministère des travaux publics, de l'habitat et de l'urbanisme Deuxième conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains**

Rapport du Burkina Faso, 1994

### **Commune de Ouagadougou**

Plan stratégique de développement de la ville de Ouagadougou, 2000

### **Commune de Ouagadougou**

Ouagadougou, Ville carrefour dans une dynamique de développement urbain durable, 2004

### **Ministère des travaux publics, de l'habitat et de l'urbanisme**

Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga, 1997 (SDAGO)

## ACRONYMES:

AEP :	Adduction en eau potable
AFD :	Agence Française de Développement
CSI :	Contribution du Secteur Informel
DSTM :	Direction des services techniques municipaux
IAGU :	Institut Africain de Gestion Urbaine
IDA :	Association de développement international
INSD :	Institut National de Statistique et de Démographie
MFB :	Ministère de Finances et du Budget
MITH :	Ministère des Infrastructures, du Transport et de l'Habitat
ONEA :	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PDSO :	Plan Stratégique de Développement de la ville de Ouagadougou
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSAO :	Plan Stratégique d'Assainissement de Ouagadougou
SDAUGO :	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Grand Ouaga
SIAO :	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
TOD :	Textes d'Orientation de la Décentralisation
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africain

# PERSONNES RENCONTRÉES POUR LA RÉALISATION DU PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO

- 2005 -

## **NOMS DES PERSONNES, LEUR FONCTION ET LES ORGANISATIONS AUXQUELLES ELLES APPARTIENNENT**

COMPAORE Simon.	Maire de la Commune de Ougadougou.
KOUSSOUBE Boyo Célestin.	Maire de la Commune de Bobo Dioulasso.
SAGNON Coulai Yakouba.	Maire de la Commune de Banfora.
TRAORE Yacouba.	Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM) service de l'urbanisme et de l'ingénierie des projets.
SANHOUIDI Fati Alice Laure.	DGUH/DH.
YEYE Samuel.	DGACV.
SALO Bruno.	DGACV / Direction de la Réglementation des Inspection Environnementales (DRIE).
ILBOUDO Jean Christophe.	Commune de Ouagadougou (2ème Adjt du maire).
SERME Daniel.	SONABEL/ Direction Régional du Centre.
OUEDRAOGO Marie Thérèse.	Direction Générale du Développement des Collectivités Locales/ Direction des Affaires Foncières (DAFO).
SANOUE Dramane.	Municipal Agriculture and Livestock Officer Morogoro Municipality
KAFANDO Jérémie.	DGDC/Direction des Finances Locales (DFL).
KABORE Idrissa.	INSD.
ZABSONRE Félix.	INSD/Direction de la Démographie.
CISSE Sidi Mahamadou.	ONEA/Direction de l'Assainissement.
SEDEGO Daniel.	Direction de la Propreté.
Solidarité.	Ministère de l'Action Sociale et de la Direction Régionale du Centre de l'Action Sociale
BAZIE.	SP/CNLS.
NEBIE/ZOMA Dénise Sidonie.	DCAF/MPF.
DABIRE Brighith.	DGD/MPF.
MILLOGO Evariste.	Service budgets locaux & Annexes/MFB
BONOU Victorien.	Directeur Général pour le Développement des Collectivités Locales.
NAMA Roger.	Directeur Général de l'Aménagement du Territoire.

### **CONTACTS :**

Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA),

E-mail: [alioune.badiane@unhabitat.org](mailto:alioune.badiane@unhabitat.org)

Alain Grimard, Coordinateur du Programme, [Alain.Grimard@unhabitat.org](mailto:Alain.Grimard@unhabitat.org)

Joseph Guiebo, Conseiller Principal chargé de l'Afrique francophone.

Email: [joseph.guiebo@unhabitat.org](mailto:joseph.guiebo@unhabitat.org)

### **ÉQUIPE AU BURKINA FASO :**

Basilisa Sanou, Paul Péré Bayili, Gilbert Kibtonré et Martin Aweh